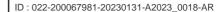


Affiché le 31.01.2023





Arrêté du Président N° 2023-0018

Objet: Nomination d'un membre au Conseil d'Administration du CIAS

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'agglomération, de l'élection du Président, des Viceprésident(e)s et conseiller(e)s délégué(e)s en date du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération DEL 2020-07-234 du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil d'agglomération au Président ;

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles;

Vu la délibération DEL-09-264 du Conseil d'Agglomération en date du 15 septembre 2020 fixant à 24 le nombre d'administrateurs du CIAS;

Vu la démission de Madame Stéphanie GENETAY de son poste d'Administrateur ;

Vu la proposition de l'Association de la Maison de l'Argoat en date du 25 janvier 2023;

ARRETE

Article 1er: est nommé membre du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale:

Monsieur Hervé OLLIVRO en qualité de représentant de l'Association « Maison de l 'Argoat » 7 rue aux Chèvres - 22 200 Guingamp.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Président est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil d'Agglomération.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Hervé OLLIVRO.

Article 5 : Le Directeur Général des Services de Guingamp-Paimpol Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Guingamp, le 31 janvier 2023

Le Président. Vincent LE MEAUX